



2076 - Module TST BT BAT NET

Fiche mise à jour le 07/04/2023



Site AFPPENN

310 €

Site Client

	<p>Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires pour la préparation à l'habilitation d'indice "T" sur les ouvrages de type batteries et leurs liaisons BAT NET.</p>	<div data-bbox="1284 660 1444 817"></div> <p>1 jour(s) , 7 heures</p> <div data-bbox="1268 940 1452 1052"></div> <p>Tout opérateur appelé à réaliser des travaux sous tension.</p> <div data-bbox="1268 1232 1452 1344"></div> <p>Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.</p>
	<p>Apports théoriques : Apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques, ... Apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages</p>	
	<p>Apports pratiques : Brossage, nettoyage des bornes et de la connectique de batterie (sans déconnexion). Nettoyage des corps de batteries.</p>	
	<p>Pré-requis : L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - posséder des notions élémentaires d'électrotechnique applicables sur les batteries (tension, courant, capacité, résistance). - avoir reçu une formation aux risques électriques. - mettre en oeuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré. <p>La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés. Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail. Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.</p>	
	<p>Modalités d'évaluation : Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation. Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension. L'AFPPENN délivrera en conséquence à l'employeur du participant, l'appréciation motivée qui en découle.</p>	
	<p>Méthodes mobilisées : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte. Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.</p>	